

l'esprit des agriculteurs, cela ne faisait aucun doute, mais quelqu'un a dû se méprendre. Le foin coûte aujourd'hui entre \$120 et \$150 la tonne et les agriculteurs ont besoin d'argent. Par conséquent, le premier ministre demanderait-il au gouvernement de la Saskatchewan de fléchir et de remettre aux éleveurs de bovins l'argent? Le leader du gouvernement au Sénat usera-t-il de la très grande influence qu'il a indéniablement au cabinet afin d'obtenir ce résultat?

Le sénateur Roblin: J'userai de mon influence au cabinet pour appuyer cet organisme et les membres du Parlement de l'ouest du Canada qui veulent que la situation en Saskatchewan se règle le mieux possible. Je peux dire cependant sans aucune hésitation qu'il ne sera pas possible de remettre à tous ce qu'ils ont perdu. Nous n'avons pas assez de ressources, mais nous ferons ce que nous pourrions pour apporter un soulagement.

Pour ce qui est du gouvernement de la Saskatchewan, je dois avouer que je n'ai auprès de lui absolument aucune influence.

Le sénateur Argue: Cette réponse me déçoit. J'aurais cru que le cabinet avait de l'influence. Le leader du gouvernement pourrait tenter sa chance, car je crois que le gouvernement de la Saskatchewan a littéralement volé \$30 par vache d'élevage aux producteurs de la Saskatchewan. C'est mal.

Le sénateur Roblin: Je crois que mon honorable ami devrait porter son accusation de vol ailleurs qu'ici, où la réponse ne manquera pas d'intérêt.

LA RÉFORME DU SÉNAT

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. Je suis sûr que la question l'intéresse encore tout autant que du temps où il siégeait de ce côté-ci du Sénat. Puisque le comité mixte sur la réforme du Sénat coprésidé par le sénateur Molgat, et plus tard, la Commission MacDonald, ont entendu, au cours de leurs audiences, des Canadiens de toutes les régions du pays, mais surtout de l'Ouest, insister fortement pour que le Sénat devienne électif, le gouvernement songe-t-il à présenter une mesure en ce sens dans un avenir prévisible?

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): A entendre mon honorable collègue, je suis tenté de relire les discours que j'ai déjà prononcés à ce sujet. Je crois même que ce serait une excellente idée. Mais pour l'instant, je rappellerai aux honorables sénateurs que lorsque j'ai proposé l'établissement d'un Sénat élu à la représentation proportionnelle, mon honorable collègue ne s'est pas levé pour me dire que j'avais raison, si je ne m'abuse. Au demeurant, personne ne l'a fait au Sénat.

Le sénateur Buckwold: Si, moi.

Le sénateur Doody: Moi aussi.

Le sénateur Roblin: Je dois dire qu'il y a des exceptions connues. Mon collègue ici en est une, ainsi que le sénateur Frith; le sénateur Buckwold est une exception également et il y en a sans doute d'autres. Cependant, je dois dire que la majorité de l'opinion publique était fermement opposée à toute proposition de ce genre. Avec le temps, les opinions évoluent—

sur la réforme du Sénat et sur bien d'autres questions—et c'est pourquoi je vais prendre au mot le conseil de mon honorable ami et si je puis le tranquilliser à ce sujet, je lui ferai un rapport en temps voulu.

Le sénateur Lucier: Honorables sénateurs, je voudrais simplement dire . . .

Le sénateur Roblin: Vous êtes un converti.

Le sénateur Lucier: C'est exact et même si, au départ, je n'étais pas favorable au principe d'un Sénat élu, sur l'insistance du sénateur Roblin entre autres, j'ai siégé au comité avec le sénateur Doody et d'autres et après avoir écouté l'avis des Canadiens, je suis venu ici prêt à discuter d'un projet de Sénat élu. Puisque d'autres sénateurs et moi-même en sommes arrivés au point où nous sommes disposés à envisager l'élection des sénateurs, ce qui n'était pas le cas auparavant, il est impératif que le gouvernement formule une proposition que nous pourrions examiner.

Le sénateur Doody: Le sénateur Molgat pourra peut-être présider un autre comité chargé d'étudier la question.

Le sénateur Roblin: J'ai une proposition à faire à mon honorable ami. Si je m'en souviens bien, le comité coprésidé par le sénateur Molgat a présenté son rapport au Sénat, mais la question n'a pas fait l'objet d'un débat. Si mon honorable ami désire proposer une motion en vue de débattre de ce rapport, ce pourrait être intéressant.

LA SUGGESTION DE NOMMER DES SÉNATEURS SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'honorable Peter Bosa: Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire. Une réforme fondamentale consiste en une accumulation de réformes mineures et nous avons discuté par le passé de diverses mesures, notamment la nomination des secrétaires parlementaires, pour aider en particulier le leader du gouvernement au Sénat à répondre au déluge de questions qui lui ont été posées aujourd'hui et auxquelles il a répondu avec beaucoup de patience en nous fournissant des renseignements, même si cela n'a pas toujours satisfait les auteurs de ces questions.

Je demande au leader du gouvernement au Sénat s'il pourrait envisager de nommer certains de ses collègues secrétaires parlementaires, de sorte que lorsqu'il doit s'absenter, comme ce fut le cas hier, le Sénat puisse obtenir l'information à laquelle il a droit.

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): Si c'est ce que mon ami considère comme une réforme fondamentale du Sénat, je ne partage pas son point de vue. Je laisse cette question à la discrétion du Sénat.

● (1450)

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LE SYNDROME IMMUNO-DÉFICITAIRE ACQUIS—LES MESURES GOUVERNEMENTALES

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, je voudrais demander au leader du gouvernement au Sénat s'il est en mesure de dire au Sénat, tout de suite ou à un autre moment, quelle mesure le gouvernement a prise pour enrayer la propagation du syndrome immuno-déficientaire acquis, le SIDA,